

RAPPORT N° 06/7-41
au Conseil Municipal

OBJET

ACQUISITION DE LICENCES SUPPLEMENTAIRES
DU LOGICIEL APIC

AUTORISATION DE LANCER LA PROCEDURE DE MARCHE NEGOCIE

AUTORISATION DE SIGNER LE MARCHE

La gestion informatisée du système d'information géographique de la Commune de Saint-Denis est réalisée depuis plusieurs années avec l'aide du logiciel APIC édité par la société STAR-APIC.

Les besoins des services ayant évolué, il devient nécessaire d'acquérir des licences d'utilisation complémentaires.

Ces licences sont distribuées exclusivement par l'entreprise éditrice STAR-APIC qui est seule détentrice des droits de propriété intellectuelle par dépôt auprès de l'agence pour la protection des programmes (confer la copie du certificat en annexe).

Le montant prévisionnel est de 64 000,00 € HT.


Dans ce cas d'espèce, le Code des Marchés Publics a prévu, dans son Article 35 II 8°, une procédure spécifique pour l'achat de fournitures, services ou travaux qui ne peuvent être confiés qu'à un opérateur économique déterminé pour des raisons techniques, artistiques ou tenant à la protection de droits d'exclusivité.

Cette procédure dérogatoire de marché négocié est lancée sans publicité préalable et sans mise en concurrence.

Je vous demande, en conséquence, de m'autoriser à :

- 1° lancer la procédure de marché négocié en application de l'Article 35 II 8° du Code des Marchés Publics ;
- 2° signer le marché négocié avec la société STAR-APIC.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE DEPUTE-MAIRE

René-Paul VICTORIA

**DELIBERATION N° 06/7-41
au Conseil Municipal
en séance du jeudi 14 décembre 2006**

OBJET

**ACQUISITION DE LICENCES SUPPLEMENTAIRES
DU LOGICIEL APIC**

AUTORISATION DE LANCER LA PROCEDURE DE MARCHE NEGOCIE

AUTORISATION DE SIGNER LE MARCHE

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code des Marchés Publics ;

Sur le RAPPORT N° 06/7-41 présenté par le Député-Maire au nom de la Commission Finances et Administration Générale ;

Sur l'avis favorable de ladite Commission ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

ARTICLE 1

Approuve les conditions de passation et la procédure de dévolution du marché négocié pour l'acquisition de licences supplémentaires du logiciel APIC

ARTICLE 2

Approuve le Dossier de Consultation des Entreprises et les pièces du marché.

DELIBERATION N° 06/7-41

ARTICLE 3

Autorise le Député-Maire à signer les marchés avec STAR APIC.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le **27 DEC. 2006**



LE DEPUTE-MAIRE

[Handwritten signature]
René-Paul VICTORIA